

SC Tangram (FR0013428349)

Annexe complémentaire de présentation du support

CARACTERISTIQUES

- Forme juridique : Société Civile à capital variable répondant à la qualification d'Autre FIA au sens de l'article L. 214-24 III du Code monétaire et financier
- Durée : 99 ans à compter de l'enregistrement le 06/06/2019
- Capital maximum autorisé : 2 000 000 000 €
- Dénomination sociale : TANGRAM
- Gérant : Amundi Immobilier

OBJECTIF DE GESTION DE LA SC

La société a pour objet l'acquisition et la gestion d'un patrimoine immobilier détenu de manière directe ou indirecte, composé notamment en parts et actions de SCPI et d'autres fonds immobiliers, et en actions de sociétés foncières cotées ou non cotées et d'immeubles. Les actifs immobiliers du portefeuille du Produit sont diversifiés, tous secteurs confondus.

Le portefeuille de Tangram est investi en France et dans les pays de l'OCDE.

INVESTISSEMENTS

A titre principal en immobilier (70% minimum)

- Immobilier collectif non coté : SCPI/OPCI
- Immobilier collectif coté : Foncières/OPCVM investissant dans le secteur immobilier
- Immeubles détenus en direct ou par l'intermédiaire de sociétés

A titre secondaire en actifs liquides (30% maximum)

- Gestion de la trésorerie courante et du fonds de remboursement

PARTS

- Valeur de souscription : valeur liquidative + frais d'entrée
- Valeur de souscription initiale : 100 €
- Valeur de rachat : valeur liquidative
- Période de souscription : en continu
- Périodicité de la valeur liquidative : hebdomadaire (calculée le vendredi, diffusée le 3^{ème} jour ouvré suivant la date d'établissement de la valeur liquidative)
- Par dérogation aux statuts de la SC, toute opération ayant pour date d'effet le jeudi au plus tard s'effectuera sur la base de la valorisation hebdomadaire du vendredi. Dans l'hypothèse où le jeudi est férié, la date d'effet sera le jour ouvré précédent
- Revenus : capitalisés

FRAIS LIES A LA SC

- Frais d'entrée : 2% de la valeur liquidative (acquis au fonds)
- Frais de sortie : aucun
- Frais inclus dans la valeur liquidative de la SC
 - Frais récurrents : 0,85% HT
 - Frais non récurrents : se reporter aux statuts de la SC
 - Frais de gestion indirects : frais supportés par la Société relatifs aux investissements immobiliers et financiers réalisés indirectement, notamment par l'intermédiaire d'une société sous-jacente

FRAIS LIES AU CONTRAT D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION

Les frais de votre contrat (frais sur versement, frais annuels de gestion et frais d'arbitrage) sont applicables à ce support d'investissement. Nous vous invitons à vous y reporter.

PROFIL DE RISQUE

La SC investit principalement dans des SCPI, des OPCI ou dans tout type d'actifs immobiliers.

Par conséquent, la performance de la SC sera corrélée à la hausse comme à la baisse aux évolutions du marché immobilier.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES

Tous souscripteurs. Cette SC est plus particulièrement destinée à servir de support de contrats d'assurance-vie et de capitalisation en unité de compte. L'investisseur qui souscrit à cette SC souhaite s'exposer aux marchés immobiliers. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cette SC dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur tiendra compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et à 8 ans (période de placement recommandée) mais également de son souhait de prendre des risques ou, au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cette SC.

LIMITATIONS

- L'investissement sur l'unité de compte SC Tangram ne pourra excéder 30% de l'encours total d'un contrat
- Le cumul des investissements sur l'unité de compte SC Tangram est au maximum égal à 50 000 € par contrat

Les statuts et caractéristiques principales de la SC Tangram sont disponibles sur simple demande auprès de Amundi Immobilier.

La performance passée n'est pas un indicateur fiable de la performance future. La valeur d'un investissement en SC peut varier à la hausse comme à la baisse selon l'évolution des marchés et des cours de change, tout comme les revenus qui y sont associés. L'unité de compte Tangram est accessible uniquement en contrat d'assurance-vie et de capitalisation. Ce support constitué sous la forme d'une société civile à capital variable ne fait pas l'objet d'une offre au public et n'est pas agréé par l'AMF. Il a pour objet la constitution et la gestion d'un patrimoine à vocation immobilière. Les revenus générés, nets de frais de gestion, sont capitalisés.

AMUNDI IMMOBILIER : 91-93, boulevard Pasteur - 75710 Paris Cedex 15 – France - Site internet : www.amundi-immobilier.com / Société Anonyme au capital de 16 684 660 € - 315 429 837 RCS Paris - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) le 26 juin 2007 n° GP 07000033.

SURAVENIR : Siège social : 232, rue Général Paulet – BP 103 – 29802 BREST CEDEX 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 045 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09).